

octobre
**20
22**

CINA
CINÉMAS INDÉPENDANTS
DE NOUVELLE-AQUITAINE



NOTE

CIRCUITS DE CINÉMA ITINÉRANTS

**Cartographie des circuits de cinéma itinérants en région Nouvelle-Aquitaine
– Préconisations pour un maintien de l'itinérance en période post covid.**

CINA

Réseau des cinémas
indépendants de
Nouvelle-Aquitaine

WWW.CINEMAS-NA.FR

 @CinemasNouvelleAquitaine



SOMMAIRE

avant-propos	2
contexte et rappel des objectifs	3
démarche de consultation	5
présentation des circuits	6
• État des lieux	6
• Enjeux de l'itinérance en région dans un contexte de crises (sanitaire, économique et écologique)	14
• Articuler le travail avec l'ANCI (Association Nationale des Circuits Itinérants)	20
en conclusion, des recommandations	21

Un circuit de cinéma itinérant c'est avant tout la nostalgie des ciné-clubs et du cinéma « comme dans l' temps » *

**Cinéma itinérant et territoires ruraux – Étude de la confédération nationale des foyers ruraux – 1999.*

avant-propos



L'itinérance cinématographique n'a jamais été aussi moderne et contemporaine qu'en ces temps troublés. Là où ce type d'exploitation a été dévalorisé pendant des années par les cinémas sédentaires, au titre des attentes du public en termes de confort de projections (image, son, assise, ...), la récente période nous rappelle de l'intérêt supérieur de la pratique sociale de la culture, et de l'importance de la proximité territoriale.

Cette étude rappelle les spécificités et les besoins des circuits ; en préambule, nous souhaitons également pointer 3 notions primordiales :

- **Les circuits itinérants sont les derniers cinémas à avoir accès aux films du marché.** S'il n'existe aucune étude à ce sujet, l'usage professionnel renvoie l'accès aux œuvres à partir de la 5^{ème} semaine après la sortie nationale. 85% des entrées étant générées dans les 10 premiers jours après la sortie, la valeur-ajoutée de l'exploitant itinérant aux films programmés est donc essentielle.
- **Le public de l'itinérance n'est pas... déplaçable...** Si l'ensemble des 1800 collectivités locales qui accueillent un point de projection disparaît, les études nationales (DGCL et CNC) indiquent que seulement 12% des spectateurs seraient prêts à se rendre dans un cinéma sédentaire afin de conserver leurs usages cinéphiles. En d'autres termes, les quelques 1,5 millions d'entrées se réduiraient à 180 000.
- **Le client paye le même prix que les financeurs publics :** Quel que soit la structuration de l'exploitant itinérant, le coût réel d'une projection nécessite économiquement la venue de 100 personnes. Si, en moyenne, les itinérants accueillent 45 personnes par projection, à un tarif moyen de 4,5€, il faut donc mobiliser le même ratio de subvention par spectateur.

Tout l'enjeu de cette note réside dans une analyse macroéconomique de ces modèles, et dans la mise en place d'un dialogue entre collectivités permettant le maintien et le développement d'un aménagement raisonné et respectueux de l'accès à la culture cinématographique du territoire de la Nouvelle-Aquitaine dans son ensemble.



**Mr Rafael Maestro,
président de CINA**



contexte et rappel des objectifs

Il est souvent difficile d'avoir une connaissance réelle des activités culturelles cinéma proposées en milieu rural et donc de prendre la pleine conscience des apports des circuits de cinéma itinérants en termes d'aménagement du territoire, de conquête des publics, d'éducation à l'image, de partenariats locaux et de constructions de projets.

D'ailleurs comment définir un circuit de cinéma itinérant ?

« Il n'existe pas de définition juridique du circuit itinérant, ni de texte particulier fixant un nombre minimum de points de projection nécessaire à la création d'un circuit itinérant. Le circuit itinérant ne répond pas davantage à la définition de l'établissement cinématographique, donnée par l'article L. 212-1 de l'ordonnance du 25 juillet 2009. Toutefois par commodité, le circuit itinérant est assimilé à un établissement cinématographique identifié comme les autres établissements par un numéro d'autorisation attribué en fonction de la localisation de l'établissement. »[1]

« Dans le cas du circuit itinérant, c'est l'une des localités, choisie par l'exploitant parmi tous les points de projection desservis, dite localité « principale » ou localité « pilote », qui servira à identifier le circuit. Les circuits itinérants, également appelés « tournées » sont des modes d'exploitation cinématographique particuliers, regroupant des lieux de projections situés généralement en zone rurale et dans un même secteur géographique. »[2]

« Ces lieux sont desservis périodiquement par le tourneur qui se déplace le cas échéant avec son matériel de projection. Les lieux desservis à raison généralement de deux séances par mois, sont très divers. »[3]

[1] Définition CNC,

[2] Définition CNC,

[3] Définition CNC,

- 97 circuits de cinéma itinérants sont présents sur le territoire français[4], **13 en Nouvelle-Aquitaine soit 14% des circuits nationaux.**
- 99% des circuits de cinéma itinérants de Nouvelle-Aquitaine sont adhérents à CINA[5] ou rattachés à des salles adhérentes,
- Les **circuits de cinéma itinérants en NA permettent de couvrir tous les départements**[6],
- Les circuits de cinéma itinérants desservent 1768 communes en France[7], **170 en Nouvelle-Aquitaine, soit près de 10% du territoire français est couvert par les circuits itinérants de NA.**

[4] « Le Circuit de cinéma itinérant en France » - ANCI - 2015,

[5] Seul Batel n'est pas adhérent mais ce dernier est adhérent à Objectif Ciné 64, réseau départemental lui-même adhérent à CINA,

[6] En Charente (1 circuit), Charente-Maritime (1 circuit), Vienne (1 circuit), Deux-Sèvres (1 circuit), Dordogne (1 circuit), Landes (3 circuits), Pyrénées-Atlantiques (1 circuit), Gironde (2 circuits), Lot-et-Garonne (2 circuits), Corrèze (1 circuit), Creuse (1 circuit), Haute-Vienne (1 circuit),

[7] « Le Circuit de cinéma itinérant en France » - ANCI - 2015,



Cette note dresse un état des lieux synthétique de l'action des circuits de cinéma itinérants en Nouvelle-Aquitaine. Cette étude se veut non exhaustive ... Chaque circuit possède son histoire propre, une structuration, une zone de rayonnement différente, il est donc difficile (voir contreproductif) d'essayer de présenter, dans les détails, l'activité de chaque circuit en termes d'actions et de projets[8].

Dans un premier temps, il semblait nécessaire voir indispensable, à l'aune de cette crise sanitaire doublée d'une crise économique et écologique, de revenir sur le rôle crucial des circuits itinérants dans le cadre des politiques d'aménagement du territoire de Nouvelle-Aquitaine et de leur impact sur les publics en milieu rural.

Les circuits de cinéma itinérants sont, pour la majorité, issus de mouvements d'éducation populaire[9] [10]et/ou partagent des valeurs communes, qu'elles soient artistiques (*l'itinérance représente 1,5% des entrées France[11], 20 % des films présentés sont des œuvres classées Art et Essai, 1 film sur 2 est français*), engagées (*mise en œuvre d'un travail de fond autour de l'éducation aux images, participation aux dispositifs nationaux d'éducation aux images tels que École et Collège au cinéma*) ou sociétales (*mixité des publics, sortie en famille ...*). Il suffit d'assister à une séance itinérante (ou de plein air) pour constater que la notion du « vivre ensemble » est pleinement respectée et revendiquée ! C'est ensuite autour de cette base fédérative, que chaque circuit initie de nouvelles pratiques culturelles liée à son territoire et à ses évènements, festivals, partenariats

Ce travail d'éducation populaire est mis à mal par la crise COVID et la crise économique à venir, une crise du bénévolat mais également une difficulté à recruter des personnes qualifiées.

[8] Une présentation affinée de chaque circuit pourra faire l'objet d'une nouvelle étude,

[9] Les mouvements d'éducation populaire ont toujours considéré le cinéma comme un moyen d'accès à la culture qui doit rester accessible à tous,

[10] Plus d'un circuit sur 3 relève d'une fédération d'éducation populaire (« Le Circuit de cinéma itinérant en France » - ANCI - 2015),

[11] Rapport du CNC "Géographie du cinéma 2015",

Convivialité oui ... mais souvent sans confort ... Sur encore beaucoup trop de points de projections, la chaise en plastique, le mur de la salle polyvalente comme écran, l'absence d'obscurité font encore partie du paysage[12]. Si nombre de circuits ont négocié (souvent grâce aux municipalités) une modernisation des points de projection (salles municipales), ce manque de confort reste encore le point faible d'une majorité de points de diffusion. Un vrai travail sur la modernisation de ces points reste à engager. Encore plus aujourd'hui ...

Le public des circuits de cinéma itinérants est un public principalement féminin et relativement âgé[13]. Ce qui fait écho à un constat, plus général, de vieillissement de la population en milieu rural. Mathématiquement, les spectateurs qui profitent de l'offre itinérante sont donc les personnes les plus âgées. Or, nous savons, études à l'appui[14], que ce sont les plus de 60 ans qui ont le plus de mal à revenir au cinéma suite à la crise COVID ... Il est donc évident que la crise de la fréquentation post-covid touche de plein fouet ce type d'exploitation cinématographique. À cela, il faut ajouter une désertion du Public Jeune qui est en marche depuis plusieurs années. La reconquête des publics se retrouve donc au centre des attentions des circuits.

« Convivialité, qualité, proximité, lien social et éducation populaire sont les mots qui caractérisent l'activité des circuits de cinéma itinérants » (*Cf. Le public des circuits de cinéma itinérants - Étude CNC - Septembre 2020*). Suite à deux ans de crise sanitaire qui a vu la fermeture des salles fixes et circuits de cinéma itinérants, une crise économique et écologique à venir, un changement des habitudes des publics, une baisse de la fréquentation ... ces mots ont d'autant plus de résonance dans notre monde post COVID. Ils synthétisent à eux seuls les combats à mener qui, sans l'action et le soutien des collectivités, sonneront le glas de l'itinérance.

[12] « L'appréciation des spectateurs de cinéma itinérant vis-à-vis des services offerts par les points de projection est importante. Le taux de satisfaction est très élevé pour la plupart des critères sur lesquels ils sont interrogés et tout particulièrement sur des critères tels que l'accueil (99,6% des spectateurs de l'itinérance, contre 91,2% pour l'ensemble des spectateurs), le temps d'attente pour l'obtention des billets (99,6%, contre 90,9% tous spectateurs) ou encore la propreté de la salle (99,3%, contre 87,4% tous spectateurs). La taille de la salle ainsi que la taille de l'écran sont également estimées favorablement par les spectateurs des cinémas itinérants (...) L'élément remportant le moins de suffrages est le confort des fauteuils avec 71,7% de spectateurs de l'itinérance satisfaits, contre 88,5 % pour l'ensemble des spectateurs. (Le public des cinémas itinérants - Étude CNC - Septembre 2020) »,

[13] « Le public des circuits de cinémas itinérants » - CNC - Septembre 2020,

[14] Par exemple : « Pourquoi les français vont-ils moins au cinéma ? », Étude du CNC présentée au festival de Cannes 2021.

À ces enjeux post COVID (reconquête des publics, communication notamment digitale, RH et formation ...), il faut ajouter des préoccupations plus structurelles que les crises passées et à venir font revenir au premier plan : crise du bénévolat, modernisation des points de tournées, question du plein air ...

De tout temps, les circuits de cinéma itinérants ont souhaité se développer, rendre plus perfectibles leurs matériel et les conditions d'accueil du public, développer une offre culturelle de qualité, s'engager sur la gestion d'une salle de cinéma fixe ... Face à un changement des habitudes du public (volonté de rester chez soi, absence

de films porteurs ...), les circuits ont donc tout à jouer en axant leur venue sur la convivialité et l'échange de lien social. Pour cela, ils ont une spécificité non négligeable : ils viennent projeter des films au plus près des publics, à la porte de leurs maisons[15].

[15] 77,6% des spectateurs du cinéma itinérant mettent moins de dix minutes pour se rendre sur le lieu de projection, alors que cette part s'élève à 39,8% pour l'ensemble des spectateurs. Pour 40,7% des spectateurs de l'itinérance, moins de 5 minutes sont nécessaires pour se rendre sur le lieu de projection, contre 8,7% pour l'ensemble des spectateurs. (« Le public des circuits de cinémas itinérants » – CNC – Septembre 2020),

démarche de consultation



CINA a participé à différentes rencontres « politiques » ces derniers mois, voire ces dernières années, et l'association régionale a pris pleinement conscience qu'un travail autour de l'itinérance était à mener.

En 2020, notamment, suite aux rencontres régionales autour de la concertation État / Région, puis dans le cadre du travail mené autour de la Communication Digitale (en partenariat avec les TIC à la région NA, pour la partie technique et les syndicats (SECCS & SECSSO & SCARE), pour la partie formation), il est devenu évident que la question de l'itinérance, devait être accompagnée plus spécifiquement.

L'étude que nous avons lancée s'inscrit donc naturellement dans un travail de défense et de reconnaissance de cette filière, missions que l'association mène auprès des financeurs et des acteurs de la filière depuis plusieurs années.

Dans le cadre de notre étude, nous avons, dans un premier temps, rencontré les exploitants afin d'échanger avec eux. Nous avons également pris attache avec l'ANCI, afin d'identifier les travaux à mener collectivement et ceux à travailler, plus régionalement. Dans tous les cas, l'ANCI sera partie prenante de nos travaux afin d'y amener leur expertise nationale.

Ce travail interne, à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine, a pour objectif de consolider le partenariat avec l'ANCI, d'intégrer à la réflexion (et ce très en amont) nos partenaires que sont la région et la DRAC et enfin d'identifier les enjeux à venir tout en élaborant des préconisations permettant le maintien de séances de cinéma itinérantes sur notre territoire régional.



présentation des circuits

État des lieux

RETOUR SUR LES DIFFÉRENTS MODÈLES D'ITINÉRANTS

BASES COMMUNES

Les itinérants partagent une base « administrative » commune : chaque circuit a reçu une autorisation de diffuser de la part du CNC[16], dispose d'un compte de soutien[17], peut prétendre au classement Art et Essai et aux labels associés[18], chaque point de projection reçoit également une validation de la part du CNC (en accord avec le maire de la commune). Puis chaque circuit fixe la fréquence de passage sur ses points de projection. C'est sur ce terreau commun que chaque circuit construit et développe sa propre identité[19] : recours à des bénévoles, programmation, plein air, partenariats, participation financière demandée aux communes ...

[16] « Toute personne dont l'activité a pour objet l'organisation de spectacles cinématographiques itinérants est regardée comme exploitant d'établissement de spectacles cinématographiques » (Cf définition CNC), « L'autorisation d'exercice est accordée après consultation du directeur régional des affaires culturelles compétent et d'experts régionaux (trois représentants du secteur de l'exploitation cinématographique dont un représentant des exploitants ambulants et deux représentants de la distribution) qui donnent un avis sur chaque localité demandée, la périodicité et le nombre de séances envisagées, par rapport au contexte local. Les avis rendus essaient de concilier l'intérêt des circuits itinérants et des publics visés avec celui des salles dites « fixes » situées à proximité ». (Cf. CNC),

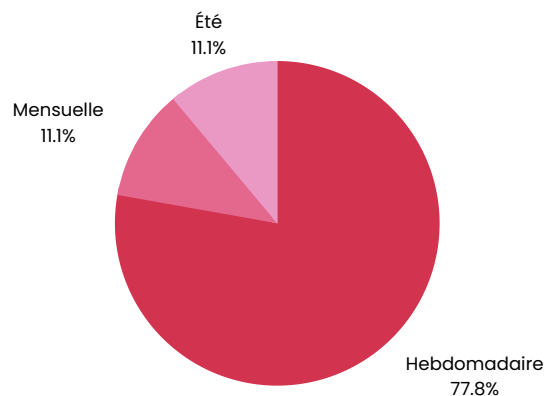
[17] « Le soutien financier automatique prend en charge l'achat du matériel nécessaire à l'organisation des projections : écran, projecteur ainsi que le véhicule servant au transfert du projecteur. Les mêmes investissements en matériel peuvent faire l'objet de l'aide sélective à la création et à la modernisation en cas d'insuffisance de soutien automatique. La demande doit répondre à l'objectif de l'aide qui est de favoriser l'aménagement cinématographique du territoire et doit proposer une activité et une programmation significative c'est-à-dire ne se contentant pas de programmer les 10 premiers films du box office. » (Cf. CNC),

[18] « Les circuits itinérants peuvent bénéficier du classement Art et Essai. Pour prendre en compte leur spécificité, ils sont examinés en catégorie « E », celle des unités urbaines de moins de 20 000 habitants et des zones rurales, et ce même si leur salle pilote est située dans une ville à la démographie supérieure ». (Cf CNC),

[19] La recherche de nouveaux publics tout autant que la mission d'animation culturelle qu'exercent les cinémas itinérants dans les territoires ruraux, amènent ceux-ci à se diversifier, à intégrer à leur programmation et à leurs actions les réalités locales, et à s'ouvrir aux autres acteurs du territoire. (« Le public des circuits de cinémas itinérants » – CNC – Septembre 2020),

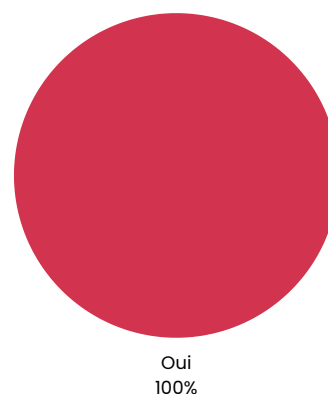
En région NA, les circuits sont majoritairement sur une régularité d'une séance / semaine.

Sur le circuit itinérant – Régularité des projections



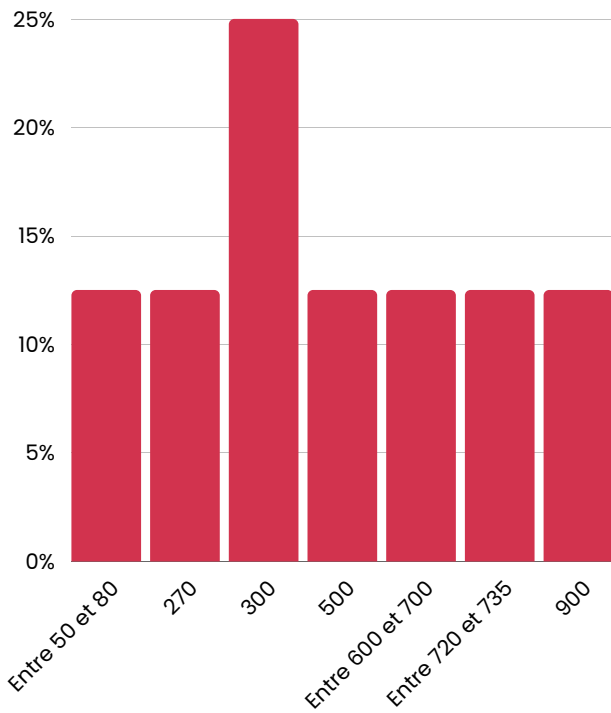
100% des circuits ont une activité Plein air. Le coût de la prestation oscille entre 600€ (petit écran, partenariat sur place voire déplacement de billetterie) et 1300€ (plutôt pour du non commercial, ce qui inclut la location de la copie – entre 200 & 500€).

Projections Plein Air



Selon l'étendu de la tournée et le nombre de points de projections, le nombre de séances à l'année oscille entre 100 et 1000. Certains circuits desservent plusieurs départements et ne reposent sur aucune salle fixe, d'autres sont en mutualisation salles fixes et itinérants, certains interviennent sur tout le département quand d'autres sur une toute petite partie ... tous les types de circuits sont présents sur le territoire, ce qui implique des aides financières, des attentes, des problématiques à l'image de leur structuration et de leur implication territoriale : diversifiée !

Nombre de séances à l'année



Si l'arrivée d'un circuit de cinéma itinérant fait « bouger » une commune (élu.e.s et habitants), l'ouverture d'un point de projection naît d'une double envie : celle d'une collectivité (volonté politique d'accueillir une séance toute les semaines (15 jours ou mensuelle), mise à disposition d'un salle municipale (personnel, prise en charge des dépenses de flux comme le chauffage ou l'électricité ...), implication d'élu.e.s et de bénévoles (pour la communication, l'animation voir de la projection) et enfin, celle d'un circuit de cinéma itinérant (mise à disposition d'un savoir-faire).

Ces projections peuvent être de deux ordres :

- Commerciales (point homologué par le CNC ou délocalisation d'une séance d'une salle de cinéma fixe) : billetterie CNC,
- Non commerciales (6 maximum sur l'année sur un même point & obligation de déclaration préalable auprès des services de la DRAC) : « achat » auprès du distributeur sur la base d'un forfait d'un droit de projection d'une œuvre (séance gratuite pour les spectateurs ou payante avec obligation de déclaration aux impôts d'une billetterie annexe si billetterie).

DIFFÉRENTS « TYPES » D'ITINÉRANCE EN NOUVELLE-AQUITAINE

Il y a d'un côté les circuits de cinéma itinérant qui disposent d'une carte d'exploitant, ce sont les circuits qui sont visés par notre étude.

Mais il y également de nombreuses salles de cinémas qui, en période estivale, délocalisent leur billetterie afin de réaliser des séances de cinéma en plein air : l'Eldorado à Saint-Pierre-d'Oléron propose tout l'été des séances délocalisées, le cinéma le Sélect à Saint-Jean-de-Luz propose également des séances hors les murs, La Coursive en partenariat avec le Festival de La Rochelle propose des séances hors les murs ... Nous n'avons pas inclus ce « type d'itinérant » dans notre étude. Mais il était important de mettre en avant l'existence de cet itinérant «mixte » qui permet à un cinéma fixe de proposer, en période estivale, sa propre itinérance cinématographique.

Il faut également noter, l'envie de certaines salles de se doter d'un circuit de cinéma itinérant. C'est le cas dans le 79 et dans le 17 où deux structures essayent de créer leur propre circuit (des rendez-vous et échanges sont en cours avec la DRAC) avec la création d'une nouvelle carte d'exploitant (donc d'un nouvel établissement cinématographique).

Et enfin, il faut souligner également la présence de structures plus opportunistes, voir offensives, qui mettent en place des séances itinérantes pendant la période estivale et qui ne possèdent pas de carte d'exploitant. Ces dernières officient souvent sans connaissance du territoire, sans respect des exploitants en place et surtout, sont très éloignées de la philosophie de l'itinérance[20].

[20] Nous y reviendrons lors du chapitre sur le plein air,



RECENSEMENT DES STRUCTURES EN ACTIVITÉ (AVEC NUMÉRO D'EXPLOITANT DÉDIÉ)

Noms	Département(s)	Date de création	Nbr de points actifs	Exploitation de salles de cinéma fixes, réseaux départementaux	Statut
CRCATB (Association Contact Rural Cinéma Agence Tardoire Bonnieure)	Charente (16)	1983	18	Oui Exploite La Halle aux grains à La Rochefoucauld Ciné Passion 16	Association
CRPC (Centre Régional de Promotion du Cinéma)	Charente-Maritime (17), Deux-Sèvres (79), Vienne (86)	1983	42	Non	Association
Ciné Plus	Creuse (23), Corrèze (19), Haute-Vienne (87)	1986	42	Non	Association
Ciné Passion en Périgord	Dordogne (24)	1997	17	Oui Studio 53 à Boulazac Ciné Passion 24	Association
FAMASO (Camping Le Vieux Port)	Landes (40)	2008	6	Oui Exploite les salles de Soustons et Vieux-Boucau	Privé
ARTEC – Vog Le Porge	Gironde (33)	1985	3	Oui Exploite les salles de Saint-Médard-en-Jalles, Eysines, Montendre, Sainte-Foy-la- Grande, Gujan-Mestras, Soulac-sur-Mer	Privé
Concept et Technique Cinématographique	Gironde (33)	2016	4	Exploite les salles du Haillan, Hourtin et Lesparre-Médoc	Privé
OCF (Organisation Cinématographique Favard)	Gironde (33)	2016		Exploite les salles de Blanquefort, Cestas et Biganos	Privé
Du Cinéma Plein Mon Cartable	Landes (40)	2012	19	Exploite les salles de Labouheyre et Orthez Du Cinéma Plein Mon Cartable : réseau des Landes	Association
L'Écran des Pins	Landes (40)	2019	3	Exploite Le Renoir à Biscarrosse	Privé
Tournée L'Écran Livradais	Lot-et-Garonne (47)	2013	6	Exploite l'Utopie à Sainte-Livrade-sur-Lot	Association
APACAM (Association promotion activité culturelle audiovisuelle Marmande)	Lot-et-Garonne (47)	1994	2	Rattaché à la Ligue de l'enseignement 47	Association
Béarn Adour Tourismes et Loisirs (BATEL)	Pyrénées-Atlantiques (64)	2000	8		Association

TERRITOIRES DESSERVIS ET CARTOGRAPHIE DES ZONES DE DIFFUSIONS

Faire venir un circuit de cinéma itinérant sur sa commune est avant tout une démarche de territoire et de politique locale. Sans la mairie et l'implication de bénévoles, un point de projection ne peut fonctionner. La plus magnifique des salles, proposant tout le confort possible, ne fera jamais autant d'entrées qu'une salle municipale pourvue de chaises en plastique, mais animée par une équipe de bénévoles impliqués et soutenue dans sa démarche par ses élus[21].

Il ne faut pas oublier que plus de 95% des circuits proposent des projections dans des communes de moins de 10.000 habitants, même si ces derniers desservent également les périphéries des grandes villes.

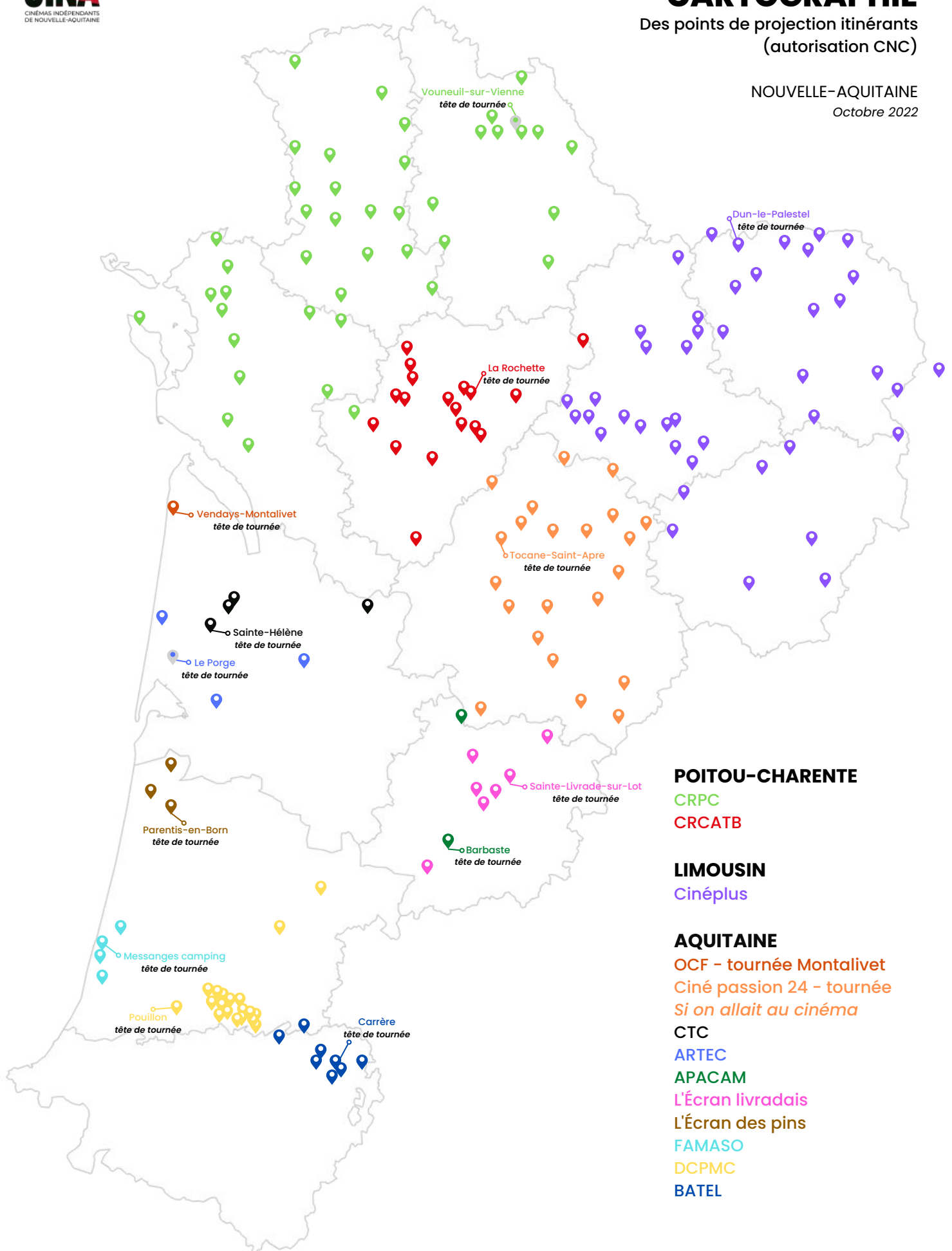
Le rôle des élus est avant tout de « garder » sa population et si possible d'attirer de nouveaux venus. Certes, le développement d'un territoire rural fait appel à des paramètres économiques non négligeables. Mais proposer une offre culturelle, c'est promettre du lien social. Le recours à un circuit de cinéma itinérant permet à une commune d'offrir à sa population une offre culturelle de proximité, permanente et de qualité avec un investissement financier minime.

[21] Le confort de la salle qui est, pour l'ensemble des spectateurs de cinéma, le deuxième critère (28%) de choix d'un établissement, ne représente que le cinquième pour les spectateurs de l'itinérance (19,9%). (« Le public des circuits de cinémas itinérants » – CNC – Septembre 2020),

Les circuits de cinéma itinérants desservent 1768 communes en France[22], 170 en Nouvelle-Aquitaine, soit près de 10% du territoire français est couvert par les circuits de NA.

[22] « Le Circuit de cinéma itinérant en France » – ANCI – 2015,





STRUCTURATION DES CIRCUITS ET CARACTÉRISATION DE LEUR FONCTIONNEMENT (RH, PLEIN AIR)

Noms	Département(s)	Nbr de points actifs	Nbr de salariés portés par la structure	Détails des postes	Nbr d'ETP dévolus à l'activité plein air
CRCATB (Association Contact Rural Cinéma Agence Tardoire Bonnieure)	Charente (16)	18	2	2 opérateurs : 1 pour la salle fixe, 1 pour le circuit	1 ETP le temps de la saison
CRPC (Centre Régional de Promotion du Cinéma)	Charente-Maritime (17), Deux-Sèvres (79), Vienne (86)	42	7	1 coordinateur, 1 assistant, 5 projectionnistes	8,25 ETP l'été soit 6,5 ETP permanent et 1,75 ETP cdd estival
Ciné Plus	Creuse (23), Corrèze (19), Haute-Vienne (87)	42	4	1 coordonnateur, 3 projectionnistes	Les 4 ETP font tous les pleins airs de l'été
Ciné Passion en Périgord	Dordogne (24)	17	3,67 ETP	Programmeur, administration, comptabilité, projectionnistes, animateurs	4,83 ETP
FAMASO (Camping Le Vieux Port)	Landes (40)	6	3	1 temps plein, 1 temps partiel et 1 50h/mois qui passent les deux en temps complet l'été	2 ETP en été
ARTEC – Vog Le Porge	Gironde (33)	3	NR	Mutualisation du personnel avec les cinémas	
Concept et Technique Cinématographique	Gironde (33)	4	NR	Mutualisation du personnel avec les cinémas	
OCF (Organisation Cinématographique Favard)	Gironde (33)		NR	Mutualisation du personnel avec les cinémas	
Du Cinéma Plein Mon Cartable	Landes (40)	19	4	Pour l'association : 1 Directeur, 1 Directrice circuit itinérant et plein air, 1 Animateur, 1 Médiatrice, 1 Animatrice / Logisticienne	1,3 ETP
L'Écran des Pins	Landes (40)	3	1	Projectionniste	1 l'hiver, 1 saisonnier en plus l'été
Tournée L'Écran Livradais	Lot-et-Garonne (47)	6	4	1 Directeur IETP – 1 Projectionniste 0.75ETP (Cinéma fixe et circuit itinérant) 1 Projectionniste 0.34ETP – 1 Agente d'entretien 0.17ETP (Cinéma fixe)	3 ETP en CDD pour l'été + 1/2 ETP à l'année
APACAM (Association promotion activité culturelle audiovisuelle Marmande)	Lot-et-Garonne (47)	2	NR	Mutualisation du personnel avec le cinéma	
Béarn Adour Tourismes et Loisirs (BATEL)	Pyrénées-Atlantiques (64)	8	NR	Non renseigné	

Les circuits de cinéma itinérant sont créateurs d'emplois. L'équilibre financier d'un circuit passe par un recours au bénévolat mais la professionnalisation des circuits n'est plus à démontrer. Les circuits sont conduits par des coordinateurs (programmation, administratif, animation...) et des projectionnistes formés.

« Sans les bénévoles impliqués dans l'animation de leur commune, et sans leur désir de maintenir une vie sociale et culturelle dans des territoires progressivement délaissés par les services publics et soumis à la transformation d'une société marquée par une réalité économique peu favorable au milieu rural, il n'y aurait pas de cinéma itinérant. La plupart des circuits, même aidés par les collectivités territoriales, ne pourraient assumer seuls un tel service. »[23] Le bénévolat est nécessaire à l'existence même des circuits de cinéma itinérant. Les séances de cinéma en plein air peuvent, pour une majorité (cela dépend de la taille de l'écran), se passer de bénévoles. Les séances en salles ne peuvent pas se passer des bénévoles. Ces derniers interviennent sur l'accueil du circuit (et du projectionniste), peuvent intervenir sur la projection et/ou la billetterie mais sont aussi primordiaux à la « vie » du point de projection : diffusion de la communication, mise en place des partenariats, proposition d'animations ...

En moyenne, chaque circuit dispose d'une centaine de bénévoles répartis sur ces différents points de projection **(soit entre 1500 et 2000 bénévoles sur toute la région)**.

Il ne faut pas oublier l'aide des communes qui est indispensable d'un point de vue logistique. Il s'agit d'une aide matérielle : chaises, salles, électricité, chauffage (ou clim) ... Mais cette aide passe aussi par la mise à disposition des personnels municipaux.

Les champs d'intervention des circuits de cinéma itinérants sont nombreux. Parmi les bases communes entre tous les circuits nous pouvons citer :

- Relais des dispositifs d'éducation aux images : les circuits proposent les séances École au Cinéma et Collège au cinéma sur certains des points de projection, travail de fond avec les écoles et les collèges en complément des dispositifs (ateliers, séances dédiées ...),

- Participation au festivals locaux et nationaux (journée de l'écologie, printemps des poètes ...),
- Animation estivale par des séances en plein air : TOUS les circuits de Nouvelle-Aquitaine propose une activité plein air en période estivale,
- Séances dédiées aux centres de loisirs ou aux EPHAD,
- Partenariats avec toutes les associations locales,
- Relations tout en complémentarité avec les salles de cinéma fixes.

Un circuit de cinéma itinérant « est une salle de cinéma comme une autre » ... La relation avec les salles de cinéma fixes se passe bien car tout le monde se connaît. Les circuits et les salles fixes adhèrent aux mêmes associations départementales, régionales ou nationales, passent pour la majorité d'entre eux par les mêmes ententes de programmation, disposent d'un numéro d'exploitation du CNC, travaillent ensemble sur les dispositifs d'éducation aux images nationaux ...

En région Nouvelle-Aquitaine, les circuits itinérants se positionnent comme « complémentaires » de la diffusion des films en salles de cinéma fixes. Ils viennent combler « les trous dans la raquette » en matière d'irrigation culturelle cinématographique du territoire. Et de nombreuses salles fixes font appel aux circuits itinérants pour leurs séances en plein air (déplacement de billetterie ou non commercial). Le cinéma fixe et le cinéma itinérant offrent des possibilités complémentaires d'accès au cinéma, sur l'ensemble du territoire, et permette d'en améliorer le maillage.

FINANCEMENT DES CIRCUITS

L'économie des circuits de cinéma itinérant regroupe :

- Billetterie et Taxe Spéciale Additionnelle TSA,
- Bénévolat,
- Aide financière des pouvoirs publics (Région, département, intercommunalités, communes) sur le fonctionnement, l'animation et l'action culturelle, l'aide au projet, l'aide à l'emploi.

Les recettes billetterie sont modestes, les entrées très largement insuffisantes. La plupart des circuits ne pourrait pas exister sans aide ni soutien financier, public ou privé. Le coût de fonctionnement est important. Il faut aller dans

[23] « Le Circuit de cinéma itinérant en France » - ANCI - 2015,

les communes, transporter le matériel de projection, de sonorisation, l'écran parfois. Il faut assurer la maintenance du matériel. Pour les projections en plein air, il faut investir dans du matériel spécifique (écran gonflable par exemple). Cette activité d'itinérance demande des moyens de projection, des moyens humains, des locaux – administration, stockage, locaux techniques – et, évidemment, des véhicules. Souvent les circuits prennent à leur charge également le matériel de communication (affiches, flyers, affiches cinéma).

L'échelon communal reste central. Les circuits itinérants passent avec les communes des conventions fixant les conditions d'accueil et les obligations de chacun. Il ne s'agit pas forcément d'une contribution financière, cela peut prendre la forme d'une mise à disposition gratuite de locaux ou d'emplacements mais aussi du personnel.

L'origine des subventions illustre le lien qui unit le circuit à son territoire : les communes et les intercommunalités en premier lieu (là où les projections ont lieu), le département puis la région (la hauteur de l'implication de la Région est marquée par l'héritage des ex-régions en matière de financement des circuits positionnés sur plusieurs départements).

L'État peut également apparaître comme soutien financier au fonctionnement de l'itinérance au titre des emplois aidés. Sur notre région : les ex-emplois culturels limousin et les médiateurs (certains ont une activité sur de l'itinérance) entrent dans cette catégorie.



FORMATION INITIALE ET CONTINUE

Le bénévolat tient une grande place dans le fonctionnement des circuits de cinéma itinérant. Certains circuits en France fonctionnent sans salariés. Ce qui n'est pas le cas en Nouvelle-Aquitaine. Tous les circuits de la région ont recours au salariat. La technicité requise pour la projection numérique rend souvent indispensable le recours à un personnel qualifié. Mais la formation technique n'est pas la seule requise : des connaissances en matière de gestion & comptabilité sont nécessaires, tout comme le RH (gestion d'équipe par exemple) et pour reconquérir le public, il est préférable de maîtriser l'animation d'une séance et quelques techniques de communication.

Il est difficile, à l'heure actuelle, de dresser un bilan des qualifications des personnels présents sur les circuits de cinéma itinérant. La disparition du CAP d'opérateur projectionniste lors du passage au numérique a contribué à fragiliser cette profession [24].

[24] Une certification proposée par La Ligue de l'Enseignement NA et l'INA vient de voir le jour,



Enjeux de l'itinérance en région dans un contexte de crises (sanitaire, économique et écologique)



L'itinérant ce sont « des rencontres qui naissent de projets » et donc par ricochet, c'est toute une animation de la commune qui se met en place, dépassant le champ cinématographique.

De par l'organisation des séances naît un lien social très fort. Par exemple, de nombreux bénévoles vont chercher les plus âgés de leurs concitoyens en voiture afin de leur permettre d'assister aux séances de cinéma. Et les plus jeunes découvrent le cinéma en se rendant à pied sur le point de projection.

Il s'agit d'une rencontre entre militants associatifs et élus locaux, d'une action fédérative. Les circuits s'appuient localement sur la vie associative. La venue d'un circuit de cinéma itinérant est donc, pour les communes, un enjeu culturel mais également social et civique. Ce sont des liens indispensables à la vie d'une commune. De par ces liens étroits avec les collectivités, les circuits de cinéma itinérants apparaissent comme un réel outil politique.

Nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins : une crise sanitaire qui s'éloigne et une crise économique et écologique qui s'annonce. Les préoccupations des circuits itinérants se rejoignent donc sur plusieurs points :

- Nécessité de travailler avec des bénévoles en local afin d'ancrer le circuit itinérant sur le territoire or, les circuits (tout comme les associations) font face à une crise du bénévolat accentuée par la crise COVID,

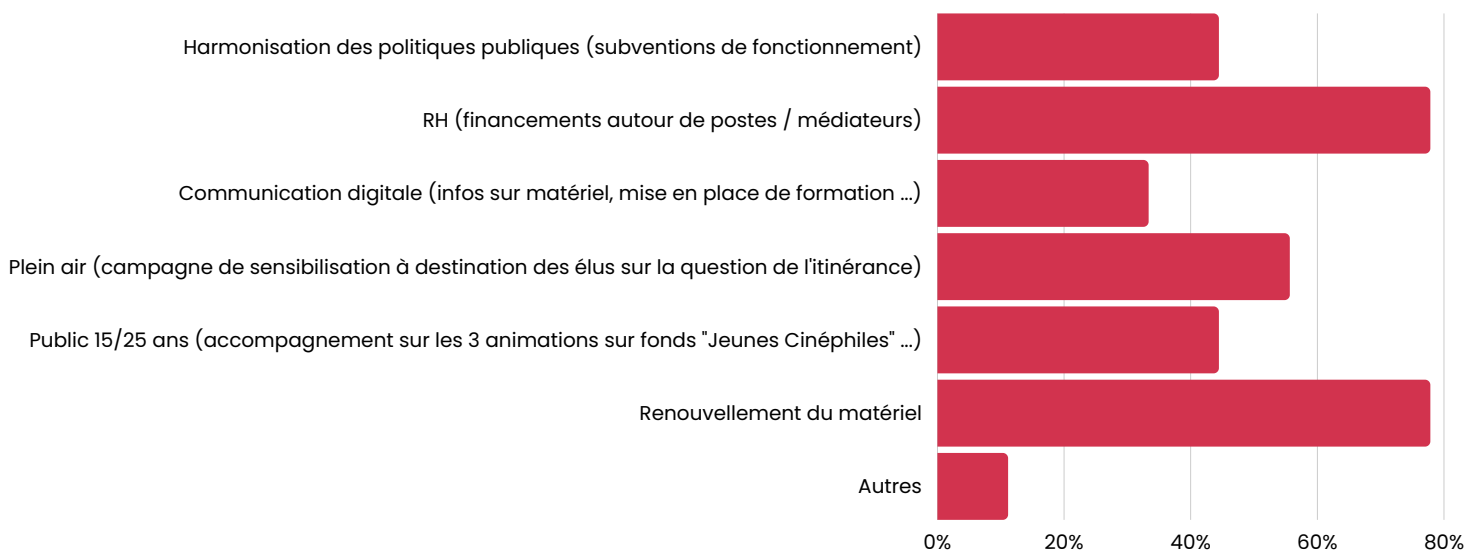
- Modèle financier mis à mal par la baisse de fréquentation liée à la crise COVID mais également par une baisse annoncée des politiques publiques (collectivités territoriales), sans compter la hausse des coûts énergétiques comme l'électricité (*une commune fera naturellement le choix de chauffer ses écoles au détriment d'une soirée cinéma toutes les semaines ou tous les mois*). L'implication des communes sur la question de l'accueil de séances de cinéma risque de passer au second plan dans les mois à venir. Il y a donc un risque, pour les itinérants, de fermeture de points de projection,
- Crise écologique annoncée mais également les conséquences liées à la guerre en Ukraine, notamment sur la hausse du prix des carburants, met à mal la viabilité économique des circuits. Il ne faut pas oublier que le parc de véhicule est important,
- Depuis la création de la grande région, il n'y a pas eu de rencontres avec les exploitants des circuits de cinéma itinérants afin d'engager une réflexion globale d'harmonisation des aides publiques à destination des cinémas. Certains réseaux ex-région peuvent être soutenus par les collectivités tandis que des circuits départementaux ne le sont que peu ou pas du tout,
- Il est nécessaire de conditionner la projection de séances en plein air à des circuits disposant d'une carte d'exploitant,
- Nécessité de travailler avec les communes à une amélioration des conditions d'accueil (fauteuils, son, écran ...) qui permettrait de fidéliser une partie du public,

- Les métiers dans l'exploitation cinématographique ne sont plus attractifs et les salles de cinéma fixes comme les itinérants font face à des difficultés de recrutement (cf. notamment la disparition du CAP d'opérateur projectionniste),
- La disparition du public jeune sur les circuits de cinéma itinérant : si la reconquête du public jeune est devenue une priorité de l'exploitation au lendemain de la crise COVID, la perte de ce public spécifique était déjà une réalité depuis de nombreuses années chez les itinérants[25].

[25] 20,7% du public des cinémas itinérants ont entre 25 et 49 ans, contre 35% pour le public du cinéma et plus important encore, 7,7% ont moins de 25 ans (« Le public des circuits de cinémas itinérants » – CNC – Septembre 2020). Explications avancées : choix de programmation différents, appétence pour les multiplexes, études en milieu urbains ...



Sur quels sujets souhaitez vous que le réseau régional vous accompagne ?



En résumé, les attentes régionales rejoignent celles relayées nationalement par l'ANCI. Elles portent sur une harmonisation des politiques publiques, le plein air, l'animation / programmation / action culturelle afin de reconquérir le public, la crise du bénévolat liée aux questions autour de l'emploi / recrutement / formation et plus récemment, la hausse des prix de l'énergie.

HARMONISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES RÉGIONALES

Les conditions de fonctionnement d'un circuit de cinéma itinérant sont :

- Garantir une projection de qualité (image et son identique à la projection dans un lieu permanent),
- Personnel formé,
- Politique tarifaire. Cette politique tarifaire (moyenne de 4€50 par ticket) est une spécificité des circuits itinérants[26]. Elle est pensée comme un outil permettant d'élargir et fidéliser les publics.

Si l'on reste dans les schémas économiques classiques, un circuit de cinéma itinérant n'est pas rentable. Les circuits se maintiennent « économiquement parlant » en additionnant le bénévolat, les aides publiques et les entrées commerciales (billetterie CNC) ou non commerciales (principalement des séances de cinéma en plein air) liées aux films projetés.

La partie « subvention » du financement des circuits de cinéma itinérant en Nouvelle-Aquitaine est lié aux appartenances aux anciennes régions. Une harmonisation des aides n'a pas encore eu lieu.

Lors de notre étude, nous avons demandé aux circuits d'indiquer les aides publiques dont ils bénéficient. Le CNC, les départements et les mairies viennent en majorité financer les circuits. La région, l'intercommunalité et la DRAC/État (CNC) viennent compléter le tableau de ces aides.

Ces aides portent principalement sur :

- Classement Art et Essai (CNC),
- Fonctionnement,
- Poste de médiateurs et/ou emplois associatifs Limousin,
- Projets dédiés,
- Séances Plein air,
- Venue du circuit de cinéma itinérant (la mairie s'acquitte d'un droit forfaitaire pour faire venir le circuit).

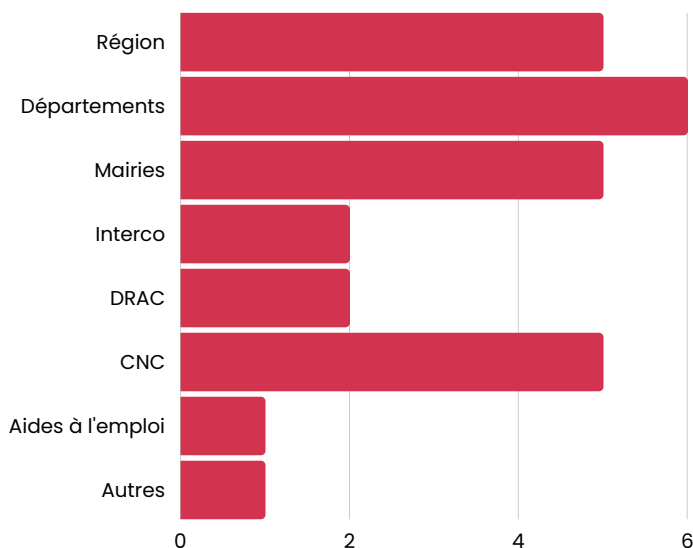
[26] La maîtrise des tarifs est une préoccupation permanente des circuits de cinéma itinérant; la plupart d'entre eux s'adressent à des populations pour qui un prix trop élevé de la place de cinéma serait assurément un obstacle à la fréquentation des points de projection. (« Le public des circuits de cinémas itinérants » – CNC – Septembre 2020).

Les circuits ont également indiqué les aides « en nature » provenant des mairies : mise à disposition gracieuse des salles et prise en charge du chauffage et de l'électricité, de la mise à dispo du personnel.

À ces aides, il faut ajouter la présence et le travail menés par les bénévoles[27].

[27] Selon « Le Circuit de cinéma itinérant en France » – ANCI – 2015, d'un point de vue national : « L'origine des subventions illustre le lien qui unit le circuit à son territoire : avec les communes, où les projections ont lieu la plupart du temps, et avec le département qui marque souvent le périmètre de l'activité des circuits. Les collectivités territoriales sont très concernées par l'animation qui est menée dans des zones peu dotées en équipements et en services, par une action qui contribue au service public de la culture. Il est donc logique que les subventions de fonctionnement soient versées par les collectivités territoriales concernées : 70 circuits (71.43%) reçoivent un soutien financier des communes et communautés de communes ; 57 circuits (58.2%) reçoivent une subvention du département et 45 (46.5%) de la région. Il faut noter également que les financements européens sont pratiquement inexistant : il n'y a aucune aide financière de l'Europe en matière d'action culturelle. »

Subventions



Nous avons également demandé aux circuits de détailler leur modèle économique : % subventions et recettes propres, équilibre entre salles fixes (pour celles qui sont intégrées à la tournée) et itinérant ... viabilité d'un tel modèle, freins ... Ce qui ressort de ce modèle économique :

- Subventions représentent pour la majorité des circuits associatifs (privés ne reçoivent que très peu de subventions hors mairies) entre 30% et 50% de leur budget,

- La difficulté actuelle est de retrouver des recettes propres au niveau de 2019 car la fréquentation est en baisse et les circuits peinent à retrouver leurs spectateurs (dont la majorité sont des 50 ans et plus, population qui ne revient pas au cinéma),
- Système arrive à se stabiliser avec un nombre de bénévoles suffisant pour assurer les séances, les subventions permettant de maintenir l'emploi à l'année. Le bénévolat apparaît comme une économie indispensable pour la pérennisation de l'activité,
- Le modèle est rentable en été avec le plein air car les projections sont basées sur de la prestation. Mais le reste de l'année, sans aide publique, le circuit est déficitaire. Le plein air, en complément des subventions, permet d'assurer une activité itinérante à l'année,
- L'adhésion des communes représentent une moyenne de 3% des recettes.

Avec des crises successives, une baisse de fréquentation avérée, une crise du bénévolat, une hausse des coûts de l'énergie[28] ... les circuits de cinéma itinérant dépendent de plus en plus des aides publiques pour maintenir leurs activités. **Le soutien des collectivités est au cœur même de la survie de l'itinérance.**

La prégnance de l'éducation populaire que l'on retrouve au cœur même des missions et des activités des circuits de cinéma itinérant n'a jamais été aussi « indispensable » qu'à l'heure actuelle car menacée de toute part. Cette « *animation permettant aux différents habitants de se retrouver, d'échanger, bref de créer des liens indispensables à la vie sociale d'une commune* »[29] est défiée par les crises qui se succèdent. La mission d'aménagement du territoire, à laquelle participe activement les circuits, n'a jamais été aussi nécessaire et par ricochet, n'a jamais eu autant besoin de l'aide des collectivités et des pouvoirs publics.

[28] Lors de l'envoi du questionnaire, la question de la hausse du prix de l'énergie n'était pas encore d'actualité. Depuis quelques mois, lors de CA, d'AG et de réunions avec les adhérents, cette question devient centrale,

[29] « Le Circuit de cinéma itinérant en France » - ANCI - 2015,



Si l'importance d'un soutien financier est avérée, l'harmonisation des aides, aux circuits de cinéma itinérants, notamment d'un point de vue régional, dans le cadre de la fusion des ex-territoires Poitou-Charentes, Limousin et Aquitaine, n'a jamais eu lieu. Certains circuits intervenant sur plusieurs départements ont continué à bénéficier d'une aide régionale, d'autres non. Certains circuits ex-région bénéficiaient d'aide à l'emploi, d'autres non. Des circuits bénéficient d'aides des départements, d'autres pas ...

Les attentes des circuits sont identiques, les besoins également. Par contre, le subventionnement des circuits est disparate. Une harmonisation des aides régionales et départementales pourrait permettre :

- Meilleure projection à long terme des circuits de cinéma itinérant (dans le cadre d'une aide au fonctionnement notamment),
- Renforcer (et afficher) les actions des circuits dans le cadre d'une politique régionale d'aménagement du territoire,
- Mener une réflexion globale autour de questions de fonds comme la crise du bénévolat, l'emploi / recrutement / formation (pour certains sujets comme le renouvellement des équipements numériques, ce travail est commun avec les salles de cinéma fixe),
- Un traitement rapide des questions d'actualité auxquelles il faut apporter des solutions concrètes (comme la hausse du coût de l'énergie),
- Mettre les circuits sur un pied d'égalité entre eux (bien entendu, il faut prendre en compte l'échelle du rayonnement territorial du circuit),
- Traiter les questions de reconquête du public dans une réflexion régionale plus large (avec les salles de cinéma fixes),
- Mieux identifier les circuits de cinéma itinérant, notamment au sein de l'association régionale - CINA -, comme l'échelon complémentaire aux salles de cinéma fixes. Il n'y a pas besoin à l'image de certaines régions - les Hauts-de-France par exemple - de créer une association régionale des circuits de cinéma itinérants. L'association régionale CINA engage déjà, sur chaque sujet, un traitement additionnel pour ce qui est de l'itinérance (cf. AAP « Chèque de transformation numérique » ou le nouveau Règlement d'intervention régional qui prend en compte les spécificités de l'itinérance).

TRANSPARENCE AUTOUR DU PLEIN AIR

La question du plein air est central à tout circuit de cinéma itinérant. L'activité plein air est une donnée importante dans le budget prévisionnel d'un circuit. C'est très souvent l'activité plein air qui permet à un circuit d'équilibrer son budget à l'année.

Nous avons vu arriver, à la réouverture des salles (été 2021), sur le territoire des structures inconnues qui ont démarchaient les communes pour vendre de la prestation plein air. Ces structures n'ont souvent aucune connaissance de l'activité plein air et à fortiori de la législation réglementant cette activité : « *que la législation soit mieux respectée face à des sociétés qui s'installent de manière "sauvage" sur nos territoires* »[30].

Même si les circuits interrogés ont unanimement salué le travail de la DRAC, dans l'instruction des dossiers de demandes de plein air, la question de la réglementation du plein air reste primordial. L'ANCI a de nouveau demandé à la FNCF, lors du dernier congrès de Deauville, que seules les structures disposant d'un numéro d'exploitant puissent être autorisées à mener une activité de plein air. La fédération a assuré de son soutien l'ANCI sur cette question.

La demande des circuits en région est d'aller en ce sens et permettre à la DRAC de n'accepter que les demandes plein air des circuits (ou salles fixes du territoire) disposant d'un numéro d'exploitant. Mais la demande va plus loin. Certaines collectivités ont octroyé des subventions à des structures (notamment en investissement dans du matériel) qui ne disposent pas de numéro d'exploitant. Très souvent, à proximité de ces communes, intervient un circuit de cinéma itinérant. Le manque d'information à destination des élus autour de la question du plein air peut mener à des situations de concurrence sur le territoire. Il serait intéressant de proposer des sessions de formations ou d'informations à destination des élus sur cette question épineuse du plein air et de sensibiliser un peu plus les collectivités locales à l'itinérance.

[30] Retour d'un itinérant suite à l'envoi de notre questionnaire,



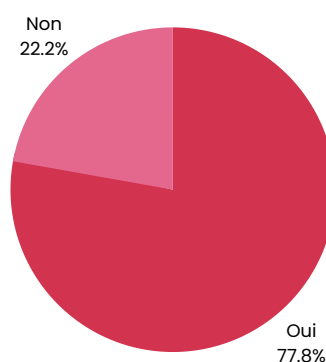
ANIMATION / PROGRAMMATION / ACTION CULTURELLE – RECONQUÊTE DES PUBLICS

Cette thématique est bien évidemment commune avec les salles de cinéma fixes. Les réseaux, qu'ils soient départementaux, régionaux ou nationaux se sont emparés de cette problématique. Les circuits de cinéma itinérant peuvent mener des actions de reconquête des publics en faisant appel aux propositions d'animation proposées par ces réseaux mais également établir un catalogue d'animations / actions culturelles dédiées à leur circuit propre.

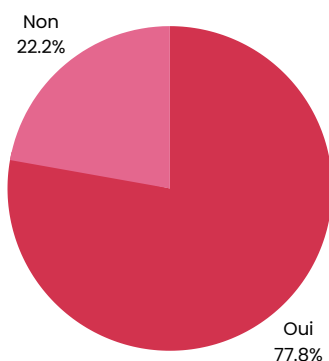
Certains circuits sont aidés financièrement sur des projets ou des actions ciblées : mise en lumière du patrimoine local par une séance de cinéma plein air, une animation du territoire par une subvention dédiée, des actions de formations à destination des bénévoles, des aides aux transports pour accueillir les élèves ou les collégiens dans le cadre de dispositif d'éducation aux images ...

Près de 80% des circuits ont des activités de projection liées aux dispositifs nationaux d'éducation aux images. Les circuits touchent près d'une centaine d'écoles, une quarantaine de collèges et quelques lycées.

Projections dans le cadre des dispositifs d'éducation aux images



Êtes-vous partenaires de festivals ?



Près de 80% des circuits participent à des festivals. Certains circuits proposent même des prestations dans le cadre de festivals importants : Festival de La Rochelle, Amérique Latine à Biarritz, Gindou, Sarlat ...



CRISE DU BÉNÉVOLAT

La crise du bénévolat n'est pas une nouveauté au sein des circuits de cinéma itinérant. Elle existait avant la COVID et ce phénomène s'est renforcé en période post crise sanitaire. Les spectateurs de plus de 50 ans qui constituent le public Art et Essai est celui qui n'est pas revenu lors de la réouverture des salles. Et c'est, parmi ce public, que les salles et les circuits puisaient leurs bénévoles.

Il est évident qu'il faut enclencher un travail de fond autour de la question du bénévolat. Cela passe par un maintien des bénévoles encore présents et par une campagne de recrutement.

La formation et l'information sont deux axes à travailler. La formation des bénévoles en place sur des sujets aussi importants que l'aspect technique (projection, tenue de la caisse ...), la RH et la gestion, l'animation également (les bénévoles sont souvent à l'origine des partenariats mais

ne savent pas toujours animer une séance et/ou mener un débat en salle) et enfin, pour des structures associatives comme la majorité des circuits en NA, la question du projet associatif et de son évolution / développement paraît également prioritaire.

Du côté CINA, nous avons choisi d'orienter une partie de notre travail autour de la question de la formation des bénévoles et de leur « recrutement » :

- Projet associatif, question de l'emploi et des compétences : lancement d'un DLA régional,
- Animation : parcours ciblé « médiation » à destination des médiateurs cinéma qui sera ouvert aux adhérents CINA,
- Bénévoles : CINA va répondre à l'AAP Région FDVA en axant sa proposition sur les formations obligatoires + un travail autour de la question du TSF (transfert de savoir-faire),
- Communication ciblée pour donner envie de rejoindre les réseaux.

EMPLOI / RECRUTEMENT / FORMATION

Le réseau régional s'est emparé de cette question des emplois et des compétences, notamment en partenariat avec les syndicats en région (SECCS & SECSO) et les OPCOS (AFDAS notamment). Lors de notre dernière AG, un point d'information a été réalisé à destination de nos adhérents :

- Etat des lieux des besoins en formations (en lien avec le SECCS et SECSO) : la cartographie des besoins a été présentée en AG SECCS et AG CINA,
- Travail avec les réseaux territoriaux infrarégionaux autour des formations obligatoires : rappeler les obligations, lister les organismes de formation, former les bénévoles (AAP FDVA),
- Lancement d'un DLA régional (ouvert aux circuits itinérants),
- Mise en œuvre région des formations VSS obligatoires,
- AAP 15/25 ans du CNC obtenu par CINA : mise en œuvre d'un parcours de formation « médiateurs » ouvert à tous nos adhérents + Rencontre nationale autour de la médiation (année 3 en Nouvelle-Aquitaine),
- Réponse à l'AAP FDVA régional pour la formation des bénévoles,
- Relais d'informations autour des formations portées par les syndicats : Certification technique + formation « directeur de salle ».

TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA FILIÈRE :

Une nouvelle problématique vient de s'ajouter au débat, il s'agit de **l'augmentation des coûts de l'énergie**. Si ces derniers frappent durement les salles de cinéma fixes, pour les circuits itinérants il s'agit d'une double peine. Ces derniers vont être confrontés à l'augmentation de leurs coûts fixes (soit principalement l'essence) mais également à l'augmentation du coût de l'électricité et du chauffage (qui sont pris en charge par les communes qui accueillent les circuits). Selon les prises de décision politiques de chaque commune, qui conforteront les séances ou qui choisiront de ne pas supporter ces augmentations (donc fermeture du point de projection), les tournées des circuits risquent de pâtir de ces potentielles fermetures. Tout cela aura une répercussion

non négligeable sur le budget du circuit, sur l'emploi et sur le projet associatif.

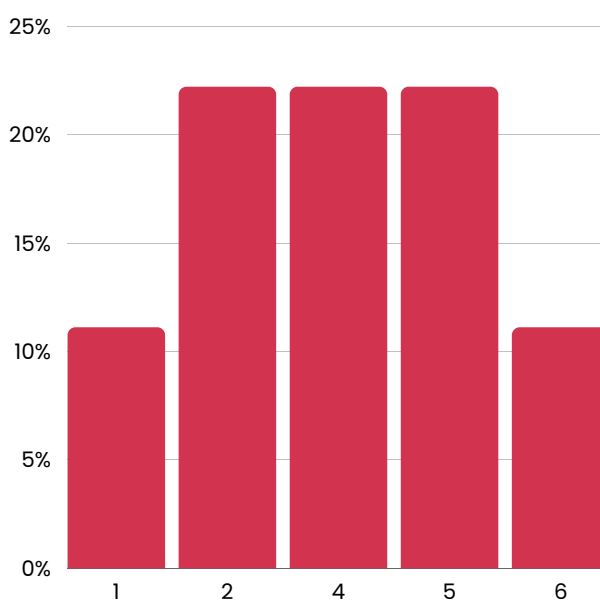
CINA va engager un travail similaire à celui porté par le RIM (dans le cadre du contrat de filière des Musiques actuelles) en identifiant les dépenses énergétiques des salles de cinémas. Cette étude sera menée sous l'axe spécifique du "pilotage". Notre partenaire a fait le constat que dans n'importe quel bâtiment, il y a de quoi accéder et sans travaux (ou presque) à 30% de réduction des consommations. Nous attendons ces recommandations pour la fin d'année. Ces dernières seront parfaitement adaptées à l'itinérance.

Articuler le travail avec l'ANCI : renouvellement du matériel numérique et formation

Le travail avec l'ANCI est éminemment fondamental. La question du renouvellement du matériel numérique ne pourra être traitée que d'un point de vue national. Si la région Nouvelle-Aquitaine est précurseur en terme d'aide au renouvellement numérique (*cf. Règlement d'intervention régional pour les équipements culturels*), cette aide ne pourra bénéficier aux circuits que si un matériel de qualité existe. C'est l'échelon national qui mène actuellement cette étude.

Selon les circuits, le renouvellement des projecteurs concerne entre 1 à 6 projecteur(s) / circuit. À ces derniers, il faudrait ajouter les projecteurs détenus par des salles de cinéma fixes menant des projections plein air sous forme de déplacement de billetterie. *Soit une moyenne de 40 / 50 projecteurs sur toute la région.*

Nombre de projecteurs numériques



Suite au dernier congrès de Deauville et à la rencontre du groupe technique de l'ANCI avec les intégrateurs, les nouvelles sont plutôt rassurantes :

- **Concernant les Serveurs** : Il n'est pas possible de réparer certains serveurs ancienne génération, par contre de nouveaux serveurs ont fait leur apparition récemment notamment en Espagne où ils sont disponibles, leur coût est 7000/7500€ avec reprise de 500€ sur les anciens, plus de disques durs mais des SSD (positif pour le transport) avec un stockage sup via un NAS GDC,
- **Concernant les Projecteurs** : existence d'un nouveau projecteur pour les itinérants (Barco SP2K-7), un peu plus lourd que l'ancienne génération, qui présente de réelles avancées comme l'absence de bruit (plus de ventilo), serveur intégré, lampe laser pour un coût oscillant entre 28400€ et 33400€ avec serveur (mais sans focale),
- **Rencontres et négociations par le groupe technique de l'ANCI,**
- **Partenariat ANCI/CINA** : Formation en amont du groupe technique de l'ANCI aux nouveaux projecteurs

puis possibilité de mettre en place des formations en territoire (relais et organisation via le biais des réseaux territoriaux).

L'ANCI mène également un travail de fond avec l'ANCT sur les questions d'action culturelle et de postes de médiateurs dédiés aux circuits de cinéma itinérants.

Lors des réunions avec les itinérants en région, il a été demandé à ce qu'un état des lieux du matériel itinérant régional soit lancé. Ce travail pourrait être mené avec l'ANCI.



en conclusion, des préconisations :

Un circuit de cinéma itinérant favorise l'accès du plus grand nombre aux pratiques culturelles, plus spécifiquement cinématographiques et répond donc aux attentes des habitants. Il peut également contribuer au développement des territoires d'un point de vue économique par une dynamique des offres de services boosté par la présence d'une offre cinématographique.

L'éloignement géographique se double généralement d'un éloignement social. Par définition, une politique d'aménagement du territoire doit encourager le rapprochement de l'offre culturelle et des populations isolées. L'ADN d'un circuit de cinéma itinérant est de faire se rencontrer l'œuvre cinématographique et le spectateur sur le territoire où réside ce même public, qu'il soit urbain ou rural.

La projection fait le plus souvent l'objet d'un accompagnement pédagogique et culturel. Une séance

hebdomadaire, bimensuelle ou mensuelle implique que la projection devient in extenso un évènement. Naturellement, plus de 80% de ces projections sont accompagnées, au minimum par une présentation du film suivie par un débat / échange. Mais le passage d'un circuit est surtout l'occasion d'organiser d'autres évènements souvent en lien avec le territoire (partenariats avec associations locales, structures éducatives ou de loisirs, les maisons de retraite, les festivals ...).

La programmation des circuits met en avant un travail autour de l'Art et Essai dans son ensemble (patrimoine, documentaire ... et surtout le court métrage). Mais cette programmation fait également la part belle aux films plus grand public. Cette mixité de programmation fédère autour d'œuvres familiales, peut-être un peu plus consensuelles que sur une salle de cinéma fixe, mais permettent, par la présentation ponctuelle de films plus difficiles, d'ouvrir le regard du public et d'enclencher du débat.

Les circuits, comme les salles de cinéma fixes, portent la mise en œuvre de manifestations thématiques, qu'elles soient ancrées au sein d'événements à portée nationale (journée mondiale de l'environnement, Mois du Doc, Fête de l'animation ...) ou locale (festivals notamment).

Le travail autour du Jeune Public et Public Jeune (temps scolaire et hors temps scolaire) reste un objectif prioritaire des circuits de cinéma itinérants. De par l'histoire même de l'itinérance (souvent liée aux mouvements d'éducation populaire), former et éduquer les jeunes est une des vocations essentielles des circuits. Ils participent et sont les relais des dispositifs d'éducation aux images nationaux (Maternelle, École et Collège au cinéma). Certains circuits, comme Ciné Passion 24, DCPMC et les deux circuits itinérants en Lot-et-Garonne (Ciné Art et APACAM), très proches de la Ligue de l'Enseignement 47, vont même plus loin dans ce travail et mettent en place une réelle politique culturelle de diffusion et d'animation à destination du Jeune Public et Public Jeune. Pour certains de ces circuits, un emploi (temps plein ou pas) est même dédié à l'animation et à la médiation à destination de ces publics (certains postes de médiateur.trice.s cinéma aidés par le CNC et la Région Nouvelle-Aquitaine).

L'organisation de séances de cinéma en plein air procède de la même implication : mettre en valeur le patrimoine local (en créant une dynamique touristique et festive autour de l'évènement), travailler avec des associations autour des quartiers urbains (Passeurs d'Images par exemple), initier des projets en lien avec la jeunesse (foyers, MJC, missions locales, centres de loisirs ...).

À cet égard, les circuits de cinéma itinérants doivent être encouragés et faire l'objet de la plus grande attention de la part des politiques départementales et régionales.



Suite aux rencontres avec les exploitants itinérants, au travail de partenariat avec l'ANCI, nous pouvons poser plusieurs recommandations :

- **Harmonisation des politiques publiques afin d'aller vers une reconnaissance du travail des circuits de cinéma itinérants en région Nouvelle-Aquitaine :**

- Aide au fonctionnement (en prenant en compte une dégressivité selon le rayonnement territorial) à organiser entre région et/ou départements[31],
- Envisager un DLA régional à destination des itinérants en accompagnement de l'harmonisation des subventions. Il y a volonté pour ces exploitants d'être accompagnés sur une réflexion autour de la mise en place d'un nouveau modèle économique (prenant en compte les différentes crises), sur les niveaux de subventions à envisager pour un maintien de l'activité et sur les financements accessibles aux circuits (aide à l'emploi, au matériel...). Revoir leur projet associatif ne fait pas peur à ces itinérants,
- Aides spécifiques au maintien des activités de l'itinérant : achat matériel nécessaire au bon fonctionnement des projections comme les voitures (en favorisant le leasing ou l'achat de véhicules électriques), le matériel plein air (écran par exemple) ... *Le questionnaire a fait apparaître que les circuits disposaient d'une petite trentaine de véhicules (fourgon et/ou utilitaire[32]), Le questionnaire a fait apparaître que les circuits disposaient d'une cinquantaine d'écrans[33],*
- Rendre éligible les circuits de cinéma itinérants à l'aide régionale au renouvellement numérique (déjà acté),
- Initier un travail d'identification des aides « hors culture » : étudier, en lien avec les autres services de la région (et/ou des départements), quelles aides à destination des associations (ou structures privées) pourraient être mobilisées pour les itinérants.

[31] Pourquoi pas aller jusqu'à la rédaction d'un convention « type » qui regrouperait tous les financeurs : « Informer les élus et leur proposer des conventions « types » avec des exemples des échelles de subventions de fonctionnement aiderait à faire comprendre le coût de la mise en place des séances. « (proposition d'un exploitant suite à l'envoi du questionnaire).

[32] Les véhicules liés au transport du matériel plein air pour les séances rattachées à une salle fixe (déplacement de billetterie d'une salle) ne sont pas pris en compte dans ce résultat,

[33] Les écrans liés au transport du matériel plein air pour les séances rattachées à une salle fixe (déplacement de billetterie d'une salle) ne sont pas pris en compte dans ce résultat,



- **Transition écologique de la filière :**

- Encourager les communes à maintenir leurs activités cinématographiques en période de crise écologique,
- Intégrer les circuits de cinéma itinérants aux questions autour de la mobilité verte.

- **Plein air :**

- Seuls les détenteurs de la carte d'exploitant pourront réaliser des séances en plein air,
- Sensibilisation et communication auprès des élus et des collectivités autour de la question du plein air. Ces derniers doivent être sensibilisés au travail de fond, sur le territoire, qui est celui des itinérants mais également à la question de la législation.

- **Animation :**

- Aide à l'emploi d'animateur dédié aux circuits de cinéma itinérant : pas d'animateur dédié (et formé) sur les circuits, les salariés des circuits de cinéma itinérant sont majoritairement des projectionnistes. L'animation est souvent assurée par les bénévoles. Ces aides à l'emploi peuvent transiter via les nouveaux postes de médiateurs cinéma (cf. création de 10 postes supplémentaires annoncés par la région mais également travail de fond mené par l'ANCI auprès de l'ANCT),
- Formations à l'animation pour les bénévoles des circuits,
- Aide financière aux projets et à l'action culturelle (permettant aux coordinations des circuits de monter des projets et des animations dédiées).

- **Communication digitale :**

- Transfert de savoir-faire : cibler des exploitants itinérants aguerris à ces techniques afin de travailler la communication digitale du circuit, de former des collègues et bénévoles, d'engager une réelle action en ce sens. Pour fidéliser et reconquérir le public de l'itinérant, il faut axer sur 2 points : une communication adaptée (dématérialisée mais également papier, spécificité de l'itinérant) et surtout l'action des relais locaux (recrutement de nouveaux bénévoles),
- Pass Culture : mettre en place des actions de formation spécifique itinérant afin que ces derniers s'emparent de l'offre Pass Culture (CINA va accueillir deux ambassadeurs Pass Culture afin de travailler la communication digitale et l'éditorialisation des propositions des salles, un axe spécifique aux itinérants sera travaillé avec ces jeunes).

- **Formation :**

- Circuits : tournée de formations (projecteurs mais également animation, communication ...) autour de l'itinérance (pouvant être ouverte aux salles) et mise en œuvre en partenariat avec le groupe technique de l'ANCI. Cela permettrait, au-delà de la formation, de faire un point sur le matériel,
- Bénévoles : cf. *Crise du bénévolat* page 19.

Afin de travailler chacune de ces recommandations, CINA mais également l'ANCI ainsi que les exploitants itinérants régionaux se tiennent à la disposition du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.

Contribuer au maintien de l'itinérance en région c'est ne pas oublier que le cinéma est né itinérant ... et que les circuits sont fondés sur les idéaux de l'éducation populaire ...





Stéphanie Vigier – Déléguée générale

stephanie.vigier@cinemas-na.fr

06 99 86 09 34

WWW.CINEMAS-NA.FR

CINA
48 rue Ferdinand Buisson
33130 BÈGLES
05 56 12 08 87